

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

**Barème des honoraires de ventes de Lorenzo Yohann à compter du 14/11/2020**

Les Prix affichés des programmes neufs sont les prix promoteurs en direct. Ces derniers rémunèrent directement l'agence en fonction de leur propre barème.

Les honoraires notés aux mandats signés et antérieurs à cette date peuvent être inférieurs ou supérieurs au barème ci-dessous.

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE	% D'HONORAIRES MAXI	CONDITIONS
1€ à 40000€	10%	Avec un minimum de 4000€
40001€ à 70000€	9%	Avec un minimum de 5000€
70001€ à 100000€	8%	Avec un minimum de 6000€
100001€ à 140000€	7%	En raison des conditions de vente et après en avoir débattu, le mandat et le mandataire ont convenus de signer un devis adapté à la situation, les honoraires portés sur ce devis seront identiques à ceux portés sur le mandat et ne pourront être supérieurs au barème. La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017.
140001 à 200000€	6.5%	
200001 à 300000€	5.5%	
300001 à 400000€	5%	
400001 à 600000€	4.5%	
+ 600000€	4%	
Locaux Commerciaux	7%	Avec un minimum de 5000€
Terrain	10%	Avec un minimum de 5000€

**DEVIS D'HONORAIRES TRANSACTION**

En raison des conditions de vente et à la demande expresse du mandant qui ne souhaite consentir le mandat qu'aux conditions d'honoraires suivantes

Entre le mandant :

Demeurant :

Et la Société Agencimmo.com

Représentée par M

Mandataire immobilier indépendant inscrit

Sous le N°

Adresse et désignation succincte du bien :

Prix Net Vendeur :

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Prix de vente total honoraires inclus :

Mandat N°

Fait à

Le Mandant

Le mandataire